

PRIX DE POESIE LEON-PAUL FARGUE
(Prix de l'ouvrage de poésie / Prix d'interprétation poétique)

Règlement

Article 1

La Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris et l'association Poésie et Chanson Sorbonne ont créé le Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

Article 2

Le Prix de poésie Léon-Paul Fargue se décompose en deux Prix distincts : le Prix de l'ouvrage de poésie et le Prix d'interprétation poétique.

Article 3 :

Chaque édition du Prix de poésie Léon-Paul Fargue est parrainée par une personnalité du monde culturel.

Article 4 :

Prix de l'ouvrage de poésie

- Le Prix de l'ouvrage de poésie est attribué à un livre paru dans l'année de remise du Prix ou dans l'année précédente.
- Les ouvrages présentés doivent avoir bénéficié du dépôt légal à la bibliothèque nationale et posséder un numéro d'ISBN.
- Ils devront être envoyés, à la fois, sous forme numérique par courrier électronique (à l'adresse prixleonpaulfargue@gmail.com et également en un exemplaire papier (à : Frédéric Jacquot, adjoint au Maire - chargé de la Culture, Mairie du 15^{ème} arrondissement 31, rue Péclet 75015 Paris).
- Ils devront avoir été envoyés au plus tard **le 2 mars 2026** (version papier, le cachet de la poste faisant foi) et **le 3 mars 2026** (version numérique par courrier électronique).
- Le jury décidera d'une sélection de 5 ouvrages, qui seront annoncés fin avril.
- L'ouvrage remportant le Prix Léon-Paul Fargue de l'ouvrage de poésie sera annoncé lors de la soirée de remise des Prix à l'occasion d'une cérémonie en juin.
- Seuls les auteurs ou éditeurs des ouvrages sélectionnés seront prévenus.
- Les ouvrages envoyés ne seront pas retournés aux auteurs et aux éditeurs.

Article 5 :

Prix d'interprétation poétique

Conditions d'inscription :

- Les élèves comédiens des écoles d'Art Dramatique (justifiant d'un certificat d'inscription de leur établissement) ou les élèves d'une école supérieure ou d'une université et âgés de 16 à 30 ans à la date de la cérémonie de remise du Prix sont invités à participer.
- Date de clôture des inscriptions le **jeudi 17 avril 2026 minuit**.

- Chaque candidat présentera un poème de son choix sélectionné exclusivement parmi les œuvres du 18^{ème} siècle au 21^{ème} siècle en vers uniquement n'excédant pas 4 minutes.
- **Le texte intégral choisi ainsi que la fiche d'inscription (très lisible)** seront adressés par mail avant **le mardi 17 avril 2026** à l'adresse : frederic.jacquot@paris.fr ou à Frédéric Jacquot, adjoint au Maire - chargé de la Culture, Mairie du 15^{ème} arrondissement 31, rue Péclet 75015 Paris)
- Une journée de sélection des candidats aura lieu **le mardi 19 mai 2026**. Les candidats recevront une convocation heurée par mail pour cette sélection.
- 5 candidats sélectionnés se produiront en public, avec le même texte que celui présenté aux sélections, lors de la soirée de remise des Prix où trois Prix seront remis.

Article 6

Dotations des Prix :

- Prix de l'ouvrage de poésie : 900,00€
- Prix d'interprétation poétique : 1^{er} Prix : 500,00€ - 2^{ème} Prix : 300,00€ - 3^{ème} Prix : 200,00€

Article 7

Un libraire sera éventuellement partenaire du Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

Article 8

Il n'y a pas de frais de participation.

Article 9

Les participants s'engagent au respect du présent règlement.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Frédéric JACQUOT
Chevalier des Arts et des Lettres,
Adjoint au Maire du 15^{ème} arrondissement
Chargé de la Culture

Matthias VINCENOT
Poète, Docteur ès lettres,
Chevalier des Arts et des Lettres,
Président de l'association Poésie
et Chanson Sorbonne